

**Procès-Verbal de la séance
du Conseil Municipal
du
Vendredi 26 Juillet 2024 à 15h.**

Président : Alain BARALE- Maire

Présents : MM. BAIN Chantal – CAMOIN Yves –GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette TROIN François

Absents excusés : M. BIGHETTI de FLOGNY Charles a donné procuration à M. CAMOIN Yves
Mme LUCAS Aurore a donné procuration à M. BARALE Alain

Secrétaire de séance : LAUGIER Lucette

- Adoption du compte-rendu de la séance du 23/05/2024

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2024 est unanimement approuvé.

I- Finances-Travaux :

Décision Modificative n°2

Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits nécessaires au reversement de la part de taxe d'aménagement à la DPVa ont été omis lors de l'établissement du Budget Primitif, il y a donc lieu de modifier le budget comme suit :

	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
Invest	D 10226 : Taxe d'aménagement :		720,00 €
Invest	D 165 : Dépôts et cautionnements reçus	720,00 €	

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** les modifications de crédits proposés.

Délibération

II - Agriculture - Forêt - Foncier:

1- Plan d'Aménagement forestier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt communale de COMPS-sur-ARTUBY pour la période 2024-2043, que l'ONF a élaboré en concertation avec lui et vérifié le 11 décembre 2023.

Il précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement, et que seulement alors, il décidera de la programmation effective ou de report des travaux proposés en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Le Conseil Municipal CHARGE l'ONF d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public, conformément aux dispositions des articles D212-6 et D 212-1 2 ° du code de transmettre aux services de l'Etat, en vue de sa mise à disposition sur les sites internet de la Préfecture ou de la Sous-préfecture.

Délibération

2- Convention précaire de pâturage et d'exploitation : Parcelles E 362 et E 400

Le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 24/05/2022, 11/11/2019, 11/11/2018 et 11/11/2017 dans lesquelles il décidait de louer diverses parcelles agricoles, au prix de 120,00 € l'hectare. Il informe également l'assemblée que la commune est propriétaire des parcelles E 362 et E 400, cultivées et exploitées par Monsieur Thibaut ROUVIER.

Il propose, au Conseil Municipal, d'entériner cette « exploitation » par une convention précaire de pâture et d'exploitation, aux mêmes conditions que les autres parcelles communales.

le Conseil Municipal, ACCEPTE la convention précaire de pâture et d'exploitation des parcelles E 362 et E400 entre la commune et Monsieur Thibaut ROUVIER, et **AUTORISE** le Maire à signer la dite convention.

Délibération

3- Déclassement de la parcelle K 412

Monsieur le Maire fait part du courrier de la SAFER concernant l'accès aux parcelles K102 – K 104 – K 17- K18 et K 41, à partir de chemin rural n°8.

Il expose la situation suivante, le chemin rural n°8 a été en partie « effacé » par la végétation et les crues du vallon. Il a été déplacé physiquement sur la parcelle K412.

Il propose de déclasser cette parcelle dans le domaine public communal, afin de régulariser l'emprise du nouveau chemin rural n°8

Le Conseil Municipal DEMANDE le classement de la parcelle K 412 devenant le chemin rural n°8, dans le domaine public communal. Il **AUTORISE** et **CHARGE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Délibération

III- Intercommunalité :

1- PNR Verdon : Nouvelle charte du Parc 2024-2039

le Conseil municipal DECIDE D'APPROUVER, sans réserve, le dossier de Charte du Parc naturel régional du Verdon comprenant :

- Le Projet de Charte ;
- Les pièces complémentaires :
 - Le tableau de correspondance entre le SRADDET et les dispositions pertinentes du projet de charte ;
 - Les fiches récapitulatives des pépites du patrimoine culturel ;
 - Les fiches descriptives des Sites d'Intérêt Écologique Majeur et Géosites ;
 - Le cahier des Paysages ;
 - Le dispositif d'évaluation du Projet de Charte ;
 - Un récapitulatif des engagements de signataires.
- Le Plan du Parc ;
- Les annexes règlementaires :
 - Liste des Communes et EPCI du périmètre d'étude ;
 - L'emblème du Parc ;
 - Programme prévisionnel d'action triennal et son plan de financement ;
 - L'organigramme et projet d'évolution de l'équipe ;
 - Le projet de statuts.
 - L'évaluation environnementale :
 - Le Rapport d'évaluation environnementale ;
 - Le résumé non technique ;
 - L'avis de l'Autorité Environnementale ;
 - Le mémoire en réponse.
- Les conclusions de l'Enquête publique ;
- La note d'évolution de la Charte ;
- La synthèse de la Charte ;
- La synthèse des études préalables.

Et D'ACTER de ce fait l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon dans les conditions fixées dans les projets de statuts.

Délibération

2- SYMIELECVAR : Communauté de Communes Méditerranée Portes des Maures
adhésion compétences optionnelles :- n°1 : Equipements éclairage Public

- n°3 : Economies d'énergie

- n°8 : Maintien des réseaux d'éclairage public

Le Conseil Municipal décide d'approuver le transfert des compétences n°1 « Equipement d'éclairage public », n°3 « Economies d'énergie » et n°8 de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures au profit de TE83-SYMIELE et **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour lettre en œuvre cette décision.

Délibération

IV- Affaires en cours et Questions diverses :

- **Eclairage public** : Monsieur le Maire dresse le bilan des économies réalisées :

- de mai 2022 à avril 2023 : 42 453 kWh consommation totale

- de mai 2023 à avril 2024 : 27 855 kWh consommation totale

- **Compte rendu de la Réunion citoyenne** :

- Fleurissement ; visite du jury prévue le 10/09/2024.

- Camping-car à l'écluse :

- surpopulation,

- problèmes sanitaires, hygiène et environnement : (mise en place d'un WC ?)

- Passage régulier du garde champêtre pour contrôler les canyionistes selon l'arrêté

préfectoral en vigueur (horaires, nombre de personnes)

- Stationnement rue de Saint Bayon

- la croix de Jabron : le pied est abîmé il va être restauré

- problème GPS au hameau de Jabron

- **Festivités** :

- Les journées POP à Jabron le 20/01/2024 se sont bien déroulées. Le programme sera modifié sur les horaires l'année prochaine, à cause de la chaleur.

- Monsieur le Maire informe les élus que l'apéritif du 04/08 sera fourni par Comps en Fêtes mais servi par les élus, afin de décharger les bénévoles de l'association.

- Monsieur le Maire présente l'affiche du 18 août 2024 pour le 80^{ème} anniversaire de la libération.

- **Téléphonie** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'Orange qui prévoit la suppression du réseau cuivre.

- **Emetteur de Siounet** : En attente de l'actualisation de la proposition de TDF

- **Affaires en cours** :

- le Département du var cherche un terrain pour construire le nouveau centre départemental.

- Lettre de M. et MME PROKASKA : un courrier commun de tous les élus lui sera adressé.

- Salle polyvalente : regarder pour changer les sèches mains.

La séance est levée à 18h30

Le Maire

A. BARALE

